

Accusé de réception en préfecture 094-2019400710-2022-0627-DEL 2022-143

Date de télétransmission : 28/06/2022 Date de réception préfecture : 28/06/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE VILLE DE SUCY-EN-BRIE

Département du Val-de-Marne

Extraits du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du 27 Juin 2022

N° DCM: 2022-143-03S-61

de la réception en Préfecture, le 2 g JUIN 2022 et de la publication le 2 g JUIN 2022 Le Maire.

OBJET:

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'an deux mil vingt deux, le vingt sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Madame Marie-Carole CIUNTU, Maire. La séance du Conseil Municipal se tient en respect des règles sanitaires et des gestes barrières. Cette

M. TRAYAUX, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, Mme PENAUD, M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER, Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, M. MUSSO, Adjoints

M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DURAZZO, Mme LAURENT, M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme GRASSER, Mme MARIE, Mme FILLEUR, M. BOGUET-HENARD, M. CHESNOY, M. GIACOBBI, M. MARASCO, Mme NANTEUIL, Mme SIMON, Mme ASTIC

Absents excusés et représentés (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) ayant donné pouvoir à :

- . Mme WESTPHAL donne pouvoir à M. CARDOSO
- . M. MONTEFIORE donne pouvoir à Mme PINTO
- . Mme MILLE donne pouvoir à M. VANDENBOSSCHE

réunion est retransmise par vidéo sur le site internet de la Ville.

- . M. DAMBRIN donne pouvoir à M. OFFENSTEIN
- . Mme D'ANDREA donne pouvoir à M. GIACOBBI

Madame Hawa TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

DELIBERATION Nº 2022-143

VU l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée (articles 13, 15 et 16) relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU le décret n° 93-570 du 27 mars 1993, pris pour l'application des articles 13, 15 et 16 de la loi d'orientation n°9 2-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU l'instruction budgétaire M14 modifiée applicable,

APRES avoir élu le Président de la séance pour le vote du compte administratif de l'exercice 2021,

APRES s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

APRES avoir examiné chapitre par chapitre le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal,

VU le rapport n° 2022-143 présenté en Commission Plénière en date du 20 Juin 2022,

Le Maire ayant exposé à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021,

Après avoir entendu le rapporteur,

Madame le Maire ayant quitté la séance du Conseil et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Jean-Daniel AMSLER conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1^{er}: **DONNE** ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon les tableaux ci-joints en annexe.

Article 2 : **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser et à recouvrer.

Article 4 : ARRETE les résultats définitifs tels que résumés.

Cette délibération a été adoptée par 27 POUR et 7 ABSTENTIONS et le Maire ne prend pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Par délégation du Maire,

La Directrice de l'Administration Générale et des Assemblées,

Céline GAULTIÉ

Le Maire.

Marie-Carole CIUNTU

La présente délibération, à supposer que celle et l'asse grec'heut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun où d'un recours gracieux auprès de la Commune de Sucy-en-Brie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - RESULTATS DE L'EXERCICE

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2022-143 DU 27 JUIN 2022

Equilibre global de clôture

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Dépenses

Chap.	libellé	prévisions	réalisations	rattachements des charges	total réalisés
011	charges à caractère général	10 686 746,35 €	9 813 358,10 €	380 681,99 €	10 194 040,09 €
012	charges de personnel	19 100 000,00 €	19 092 274,63 €		19 092 274,63 €
014	atténuation de produits	392 000,00 €	367 406,64 €		367 406,64 €
65	charges de gestion courante	11 992 181,00 €	11 789 199,63 €	39 186,07 €	11 828 385,70 €
7	Total des dépenses de gestion courante	42 170 927,35 €	41 062 239,00 €	419 868,06 €	41 482 107,06 €
66	autres charges financières	853 072,65 €	509 839,73 €	313 098,40 €	822 938,13 €
67	charges exceptionnelles	43 000,00 €	20 275,16 €		20 275,16 €
022	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses réelles	43 067 000,00 €	41 592 353,89 €	732 966,46 €	42 325 320,35 €
023	virement à la section d'investissement	4 700 000,00 €			0,00 €
042	op. d'ordre de transferts entre sections	1 138 000,00 €	1 147 980,09 €		1 147 980,09 €
	Total des dépenses d'ordre	5 838 000,00 €	1 147 980,09 €	0,00 €	1 147 980,09 €
TO	OTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	48 905 000,00 €	42 740 333,98 €	732 966,46 €	43 473 300,44 €

2) Recettes

Chap.	Libellé	prévisions	réalisations	rattachements des produits	total réalisés
013	atténuation de charges	200 000,00 €	157 796,34 €	13 935,00 €	171 731,34 €
70	Produits des services, du domaine	2 664 708,30 €	2 436 347,46 €	322 392,13 €	2 758 739,59 €
73	impôts et taxes	37 388 759,00 €	38 026 024,57 €	100 063,10 €	38 126 087,67 €
74	dotations & participations	4 912 148,00 €	4 847 235,26 €	111 225,72 €	4 958 460,98 €
75	autres produits de gestion courante	400 397,58 €	434 711,59 €	11 665,00 €	446 376,59 €
	Total des recettes de gestion courante	45 566 012,88 €	45 902 115,22 €	559 280,95 €	46 461 396,17 €
76	Produits financiers				0,00 €
77	Produits exceptionnels	724 000,00 €	742 833,13 €	1 109,95 €	743 943,08 €
78	reprises sur provisions				
	Total des recettes réelles	46 290 012,88 €	46 644 948,35 €	560 390,90 €	47 205 339,25 €
042	op. d'ordre de transferts entre sections	731 310,00 €	446 892,95 €		446 892,95 €
	Total des recettes d'ordre	731 310,00 €	446 892,95 €	0,00 €	446 892,95 €
	TOTAL	47 021 322,88 €	47 091 841,30 €	560 390,90 €	47 652 232,20 €
002	résultat antérieur reporté	1 883 677,12 €	1 883 677,12 €		1 883 677,12 €
TO	OTAL RECETTES DE L'EXERCICE	48 905 000,00 €	48 975 518,42 €	560 390,90 €	49 535 909,32 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

1) Dépenses

chap.	Libellé	prévisions	réalisations	restes à réaliser
20	immobilisations incorporelles	767 661,65 €	190 849,41 €	148 314,93 €
204	subventions d'équipement versées	10 000,00 €		
21	immobilisations corporelles	9 227 113,02 €	5 086 541,96 €	2 443 688,70 €
23	immobilisations en cours	27 500,00 €		8 998,51 €
	Total des dépenses d'équipement	10 032 274,67 €	5 277 391,37 €	2 601 002,14 €
10	dotations, fonds divers, réserves	640,00 €	636,32 €	
16	emprunts & dettes assimilées	3 283 000,00 €	3 253 925,90 €	
26	Titres de participations	4 000,00 €	4 000,00 €	
27	autres immobilisations financières	15 000,00 €		
	Total des dépenses financières	3 302 640,00 €	3 258 562,22 €	0,00 €
	Total des dépenses réelles	13 334 914,67 €	8 535 953,59 €	2 601 002,14 €
040	op. d'ordre de transferts entre sections	731 310,00 €	446 892,95 €	
041	opérations patrimoniales	16 900,00 €	16 888,41 €	
	Total des dépenses d'ordre		463 781,36 €	0,00 €
	TOTAL	14 083 124,67 €	8 999 734,95 €	2 601 002,14 €
001	solde d'exécution négatif reporté	4 297 875,33 €	4 297 875,33 €	
	TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	18 381 000,00 €	13 297 610,28 €	2 601 002,14 €

2) Recettes

chap.	Libellé	prévisions	réalisations	restes à réaliser
13	subventions d'investissement	3 577 257,03 €	1 261 463,48 €	1 342 775,55 €
16	emprunts & dettes assimilées	3 283 000,00 €	2 803 000,00 €	480 000,00 €
Total des recettes d'équipement		6 860 257,03 €	4 064 463,48 €	1 822 775,55 €
10	dotations, fonds divers, réserves	1 790 000,00 €	1 704 148,79 €	
1068	excédent de fonctionnement capitalisé	3 484 242,97 €	3 484 242,97 €	
165	Dépôts et cautionnements reçus		1 333,10 €	
27	autres immobilisations financières	6 600,00 €	6 608,69 €	
024	produits de cessions d'immobilisations	385 000,00 €		
Total des recettes financières		5 665 842,97 €	5 196 333,55 €	0,00 €
Total des recettes réelles		12 526 100,00 €	9 260 797,03 €	1 822 775,55 €
	virement de la section de			
021	fonctionnement	4 700 000,00 €		
040	op. d'ordre de transferts entre sections	1 138 000,00 €	1 147 980,09 €	
041	opérations patrimoniales	16 900,00 €	16 888,41 €	
Total des recettes d'ordre		5 854 900,00 €	1 164 868,50 €	0,00 €
Т	OTAL RECETTES DE L'EXERCICE	18 381 000,00 €	10 425 665,53 €	1 822 775,55 €